



COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE de la nappe des GTI

01 Décembre 2011

Organisme	NOM - Prénom ou représentant	Présent	Absent	Excusé
<i>Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux</i>				
Conseil Régional de Lorraine	LALANDRE Jean-Marie			X
Conseil Général des Vosges	GAULTIER Jean-Jacques	X		
Conseil Général des Vosges	ROUSSEL Alain			X
Conseil Général des Vosges	GERECKE Luc	X		
Conseil Général des Vosges	SANCHO Gérard	X		
Conseil Général des Vosges	DARS Yannick			X
Conseil Général des Vosges	MARULIER Gérard			X
Mairie d'Auzainvillers	MANGIN Jean-Bernard			X
Mairie de Charmes	CLAUDEL Gilbert		X	
Mairie de Contrexéville	LAVERNY Christian	X		
Mairie de Médonville	BENNELECK Marie-Cécile		X	
Mairie de Vittel	CONRAUX Sylvie	X		
Mairie de Norroy-sur-Vair	MARCHAL Annette	X		
SI E de la Vraine et du Xaintois	SAUVAGE Guy			X
SI d'eau potable de la région mirecurtienne	WITTMER Pierre	X		
SI d'eau potable de la région mirecurtienne	CITOYEN Patrick			X
SI E de Bulgnéville et de la vallée du Vair	THIRIAT Daniel	X		
SI de la région de Thuillières	VADROT Nicolas	X		
SI E des Monts Faucilles	PIERRE Alain	X		
SI E du Haut du Mont	LOMBARD Jean-Noël	X		
EPTB Saône et Doubs	SIRUGUE Christophe			X
<i>Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations</i>				
Chambre d'Agriculture des Vosges	SION Bernard			X
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	WARNET Bruno			X
Association des communes forestières	DELAMOTTE Jacky	X		
Représentant des Forestiers privés des Vosges	PIOT Hervé	X		
Association OISEAUX-NATURE	HELTAS Nicolas		X	
Association VOSGES-ECOLOGIE	DI DELOT Daniel	X		
Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions	VILLAUME Christian			X
ADEIC	MULLER Robert	X		
UDAF	COLLINET Jacques	X		
UFC QUE CHOISIR	PILLER Dominique	X		
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	BALAY Michel	X		
Nestlé Waters Supply Est	VIDAL Olivier	X		

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics				
Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse (représenté par M. DUCHENE)	DUCHENE Pascal	X		
Préfecture des Vosges - Chef de la MI SEN	TOCHON Marc			X
DDT	MUCKENSTURM Nadine			X
DDCSPP	ROSENTHAL Frédéric	X		
DREAL	BELLOTT Armand	X		
ARS	REYNAUD Nicolas	X		
AERM	JOURJON Cécile	X		
AERMC	FASQUELLE Virginie	X		
ONEMA	COLLAS Marc	X		
Structure porteuse du SAGE GTI				
Association Les Eaux et Les Hommes	DUCHEMI N Jean	X		
Association Les Eaux et Les Hommes	CROVI LLE Jean-Louis	X		
Animateur SAGE - Association Les Eaux et Les Hommes	BOURNOT Martin	X		
Secrétariat technique de la CLE				
Conseil Général/Service Environnement	CHICOT Laurence	X		
Conseil Général/Service Environnement	WOJCI ECHOWSKI Aurélie	X		
Conseil Général/Service Environnement	GARONNE Fabienne	X		

Procuration de vote :

Pouvoir de	Donné à
MARULI ER Gérard	GAULTI ER Jean-Jacques
SAUVAGE Guy	GERECKE Luc

Synthèse des membres présents et absents :

Nombres de membres	Nombre de présents ou représentés	Nombre d'absents non représentés
42	28	14

Le quorum de la Commission Locale de l'Eau est atteint à partir de 28 membres présents ou représentés (2/3 du nombre total de membres).



1. Ouverture de la séance par MM. GAULTIER et DUCHEMIN

M. GAULTIER introduit cette cinquième Commission Locale de l'Eau et remercie les membres présents.

Il remercie également l'association Les Eaux et Les Hommes (LELH) d'accueillir cette séance plénière dans ses nouveaux locaux : La Vigie de l'Eau.

M. GAULTIER laisse ensuite la parole à M. DUCHEMIN (Président de l'association Les Eaux et Les Hommes) afin qu'il présente aux membres de la CLE les missions de l'association, ainsi que la Vigie de l'Eau.

M. DUCHEMIN, après avoir remercié les membres de la CLE, présente l'historique, ainsi que les principales missions de l'association LELH.

Il rappelle que l'association a modifié ses statuts suite à sa nomination comme structure porteuse du SAGE GTI. Ces modifications de statuts permettent dorénavant à l'association de pouvoir accepter l'adhésion des collectivités compétentes en eau potable du périmètre du SAGE GTI, dont un représentant siègera au conseil d'administration de l'association.

M. DUCHEMIN présente ensuite l'outil de vulgarisation scientifique lié à l'eau qu'est la Vigie de l'Eau. Il indique que l'inauguration de la Vigie de l'Eau se tiendra le samedi 17 décembre 2011 et que l'ensemble des membres de la CLE y sont invités.

Suite au discours d'introduction de M. DUCHEMIN, M. GAULTIER rappelle que lors de la précédente séance plénière (17 juin 2011) deux groupes de travail avait été créés :

- Groupe « Communication » présidé par M. PIERRE (SIE des Monts Faucilles) ;
- Groupe « Etat des Lieux » présidé par M. WITTMER (SIE de la Région Mirecurtienne) ;

Il explique que l'espacement entre chaque réunion de la CLE est volontaire afin de permettre aux groupes de travail d'effectuer les avancées nécessaires à l'élaboration du SAGE GTI.

M. Le Président précise ensuite que l'objectif principal de cette Commission Locale de l'Eau est d'effectuer un point sur les travaux menés par ces deux groupes de travail et de présenter les principales étapes à venir pour l'élaboration du SAGE GTI.

Ainsi, M. GAULTIER propose l'ordre du jour suivant aux membres de la CLE :

- Organisation de la visite du site de Nestlé Waters Vosges,
- Mise en place du logo,
- Création du site internet,
- Etapes d'élaboration du SAGE GTI & Partenariat avec le BRGM,
- Point sur le niveau d'adhésion à l'association Les Eaux et Les Hommes.

L'ensemble des membres présents valide l'ordre du jour.

De même, M. GAULTIER propose de réagir éventuellement sur le compte-rendu de la CLE du 17 juin 2011, sinon de l'adopter.

L'ensemble des membres présents valide le compte rendu de la CLE du 17 juin 2011.

2. Organisation de la visite du site de Nestlé Waters :

M. GAULTIER explique aux membres de la CLE que, lors d'une réunion du groupe de travail « Communication », la possibilité d'organiser une visite commune pour l'ensemble de la CLE avait été abordée. Cette visite devant avoir pour but de :

- Apporter une information privilégiée aux membres de la CLE sur les problématiques liées aux eaux souterraines ;
- Favoriser les échanges et permettre à chacun de mieux connaître les autres membres de la CLE.

De même M. GAULTIER rappelle que la procédure d'élaboration d'un SAGE pouvant être assez longue (5 à 6 ans en moyenne), il est important que l'ensemble des membres de la CLE se sentent impliqués tout au long de la démarche. Il précise que la qualité du SAGE produit *in fine* dépend fortement de l'implication des membres de la CLE.

Le SAGE GTI étant par définition un « SAGE Nappe », M. GAULTIER indique que l'organisation d'une visite de terrain est plus problématique que pour un « SAGE cours d'eau ».

Il informe donc les membres présents que le groupe « Communication », présidé par M. PIERRE, a choisi de solliciter Nestlé Waters Vosges pour l'organisation d'une visite du site d'embouteillage de Contrexéville.

M. GAULTIER précise que MM VIDAL et LAURENT (Nestlé Waters) présenteront dès la fin de la CLE :

- Les caractéristiques des sites de Nestlé Waters Vosges ;
- Le déroulement de la visite de l'après midi ;
- Le fonctionnement des principaux aquifères du secteur ;
- Les principaux forages des sites ;
- Les actions d'économie d'eau mises en place sur les sites de Nestlé Waters Vosges.

Les membres de la CLE présents n'ont pas de question, ni de remarques particulières sur ce point de l'ordre du jour.

3. Mise en place du logo du SAGE GTI :

Les membres de la commission n'ayant pas de remarques particulières vis-à-vis de l'organisation de la visite du site de Nestlé Waters, M. GAULTIER présente la seconde mission confiée au groupe de travail « Communication » : assurer la mise en place d'un logo pour le SAGE GTI .

M. GAULTIER rappelle que les membres de ce groupe de travail devaient effectuer une première sélection de 6 logos parmi les 42 proposés.

Le vote final du logo a été effectué par l'ensemble des membres de la CLE via un vote dématérialisé.

M. le Président de la CLE indique que l'utilisation du logo est opérationnelle depuis le 23 septembre dernier ; date de la fin du vote.

Il précise que les membres de la CLE ont pu le redécouvrir sur les courriers d'invitation pour cette séance plénière de la CLE, mais que dans un souci d'économie ce logo sera utilisé majoritairement en Noir et Blanc lors des prochaines correspondances.

Les membres de la CLE présents n'ont pas de question, ni de remarques particulières sur ce point de l'ordre du jour.

4. Création du site internet :

M. GAULTIER rappelle que l'un des principaux enjeux du SAGE GTI étant l'approvisionnement en eau potable, la communication auprès du grand public doit être un élément fort du SAGE GTI. Ainsi, la troisième mission confiée au groupe de travail « Communication » est la création d'un site internet.

M. GAULTIER indique que le groupe de travail s'est accordé sur les principaux objectifs du futur site internet lors des réunions de cet été :

- Assurer la communication auprès du grand public vis-à-vis de la problématique de la nappe des GTI et de la démarche du SAGE ;
- Etablir un outil de travail pour les membres de la CLE grâce à un espace réservé ;
- Permettre aux collectivités ayant fait le choix d'adhérer à l'association Les Eaux et Les Hommes d'être informées et sollicitées tout au long de l'avancement du SAGE GTI grâce à un espace réservé ;
- Assurer la lisibilité du rôle de l'association Les Eaux et Les Hommes dans la démarche du SAGE GTI .

Ce site internet devra donc comporter, en plus des informations/vulgarisations relatives à la nappe des GTI et au SAGE GTI , un espace réservé via un identifiant et un mot de passe.

M. GAULTIER informe les membres présents que chaque membre de la CLE aura ainsi ses propres identifiant et mot de passe lui permettant de suivre en continu :

- les comptes-rendus des groupes de travail et du comité technique ;
- les dates, horaires et ordre du jour des réunions du SAGE à venir via un agenda en ligne.

Ainsi, en fonction des thématiques abordées et de la volonté de chacun, chaque membre de la CLE pourra participer aux réunions des groupes de travail de son choix simplement en faisant part de sa volonté auprès de l'animateur.

M. GAULTIER indique que ce même type de fonctionnement sera appliqué aux représentants des collectivités ayant fait le choix d'adhérer. Il précise que les deux espaces réservés seront distincts et les documents mis en lignes différents ; les collectivités adhérentes auront accès à un nombre de documents/comptes-rendus plus restreint que les membres de la CLE.

M. GAULTIER insiste sur le fait que ce site internet a aussi comme objectif de faire ressortir le rôle de l'association Les Eaux et Les Hommes au sein de la démarche du SAGE GTI .

Il précise que le montage de ce site internet est actuellement en étude afin de répondre au mieux à ces critères. La solution qui semble se profiler est la création d'un « mini-site » qui ne serait accessible que via la page web du site internet de l'association Les Eaux et Les Hommes.

Les membres de la CLE présents n'ont pas de question, ni de remarques particulières sur ce point de l'ordre du jour.

MM GAULTIER et BOURNOT indiquent que le cahier des charges est disponible et que chaque membre de la CLE peut le consulter sur demande (version papier ou informatique).

5. Etapes d'élaboration du SAGE GTI & Partenariat avec le BRGM :

M. GAULTIER rappelle que lors de la première séance plénière de la CLE, le 21 octobre 2010, Mme LAIGRE de la DREAL Lorraine avait présenté le contexte législatif, ainsi que les principales grandes étapes de réalisation d'un SAGE.

Il indique ensuite que l'animateur a préparé une présentation afin d'apporter un complément d'information aux membres de la CLE ainsi que de présenter les principales grandes étapes à venir dans l'élaboration du SAGE GTI.

Ainsi, M. BOURNOT présente aux membres de la CLE :

- Les principales étapes d'élaboration du SAGE GTI ;
- Le partenariat avec le Bureau de Recherche Géologique et Minières ;
- Le contenu des documents constitutifs de l'Etat des Lieux du SAGE GTI ;
- Le chronogramme prévisionnel pour l'élaboration de ces documents.

Le diaporama de M. BOURNOT se trouve en annexe du présent compte rendu.

Suite à la présentation de M. BOURNOT, M. MULLER revient sur la problématique des zones humides. Il indique qu'il juge indispensable de ne pas laisser de côté cette problématique importante pour la gestion de la ressource en eau (rôle de rétention d'eau, de protection contre les inondations, d'épuration naturelle...).

M. GAULTIER lui répond que cette problématique sera belle et bien traitée au sein de l'Etat des Lieux du SAGE GTI.

M. BOURNOT complète la réponse de M. GAULTIER en rappelant que la problématique première du SAGE GTI n'est pas la gestion des inondations, ni des zones humides. Un volet de l'Etat des Lieux sera cependant consacré aux zones humides à partir des inventaires déjà existants.

Il indique que cette partie de l'Etat des Lieux aura comme principale vocation de permettre à la CLE d'identifier les zones humides situées sur la zone de recharge de la nappe des GTI, ainsi que d'autres nappes pouvant être identifiées lors de l'Etat des Lieux comme ressources de substitution.

M. MULLER souhaite que le SAGE GTI permette d'identifier un maximum de problématiques.

M. BOURNOT répond qu'il est souhaitable de ne pas perdre de vue la problématique première du SAGE GTI afin d'éviter la réalisation d'un « SAGE fourre tout » qui perdrait en légitimité.

M. VADROT demande s'il ne serait pas souhaitable d'intégrer dans l'Etat des Lieux du SAGE GTI les éléments recueillis lors des études diagnostiques d'eau potable effectuées par les collectivités.

Melle WOJCIECHOWSKI répond qu'elle et M. BOURNOT ont des bureaux voisins, et que le partage des données et informations s'effectue de façon réciproque et continue.

M. VADROT souhaiterait que ces informations apparaissent dans le cahier des charges des études diagnostiques d'eau potable.

Melle WOJCIECHOWSKI indique que les données utiles pour l'Etat des Lieux doivent normalement être récupérées dans le cadre de ce type d'étude. Elle ajoute que le bureau d'études doit s'adapter au contexte particulier du secteur. Ceci étant, il est proposé qu'un paragraphe spécifique soit ajouté dans le modèle de cahier des charges fourni.

6. Point sur le niveau d'adhésion à l'association Les Eaux et Les Hommes :

Les membres de la CLE n'ayant plus de remarques vis-à-vis de la présentation de l'animateur, M. GAULTIER présente le dernier point développé lors de cette séance plénière : l'adhésion des collectivités à l'association Les Eaux et Les Hommes.

Il indique qu'au dernier recensement des adhésions, pour l'année 2011, l'association regroupe :

- 5 Syndicats d'eau potable (SIE des Ableuvenettes, de la Région Mirecurtienne, de Thuillières, du Haut du Mont et des Monts Faucilles);
- 21 communes compétentes ;

Soit un total de 101 communes du périmètre du SAGE GTI sur 191 ; 53 % environ.

M. GAULTIER fait remarquer que depuis la précédente séance plénière de la CLE, l'association a comptabilisé 58 nouvelles adhésions. Le cap à atteindre est de 127 communes adhérentes afin d'obtenir la légitimité des 2/3 de communes adhérentes du périmètre du SAGE GTI.

M. GAULTIER indique, qu'à ce jour, seuls une commune et un syndicat des eaux, regroupant 6 communes sur le périmètre du SAGE, ont refusé l'adhésion.

M. GAULTIER insiste sur la nécessité de reconnaissance de l'association Les Eaux et Les Hommes via ces adhésions.

Il indique que théoriquement l'objectif des 2/3 de communes adhérentes devrait être atteint pour l'année 2012.

Les membres de la CLE présents n'ont pas de question, ni de remarques particulières sur ce point de l'ordre du jour.

7. Clôture :

Les membres de la CLE n'ayant pas de remarques particulières à formuler, M. GAULTIER remercie les personnes présentes pour leur participation active.

Il indique, pour information, que le bureau aura prochainement à formuler un avis sur le zonage de quatre Bassins d'Alimentation de Captages (BAC). La CLE sera tenue informée des dossiers et des avis formulés lors de la prochaine séance plénière.

M. GAULTIER précise que la date de la prochaine CLE sera fixée en fonction des avancées des groupes de travail et de la rédaction des documents constitutifs de l'Etat des Lieux du SAGE GTI.

La séance est levée à 11h55.

Le 1er décembre 2011 à Vittel

Commission Locale de l'Eau du SAGE GTI

PRINCIPALES ETAPES D'ELABORATION DU SAGE GTI & PARTENARIAT AVEC LE BRGM



Rappel sur les objectifs du SAGE GTI

❖ SAGE rendu obligatoire en 2009 par les SDAGEs suite à la reconnaissance d'une surexploitation chronique de la nappe des GTI.

→ Définition par le SAGE GTI d'objectifs généraux d'utilisation et de protection.

→ Retranscription et mise en application des objectifs des SDAGEs.

- Stabilisation des niveaux piézométriques
- Volumes prélevables : 4,8 Mm³/an

2

Principales étapes d'élaboration du SAGE GTI

Initiation SAGE GTI (périmètre et composition CLE)

Etat initial - Diagnostic

Tendances prévisionnelles et scénarios d'actions

Choix de la stratégie d'actions

PAGD et Règlement

Validation du SAGE

3

Partenariat avec le BRGM

❖ BRGM : partenaire indissociable pour la gestion de la nappe des GTI

 Mise en place d'un partenariat pour l'élaboration des documents constitutifs du SAGE GTI

 Programme de Recherche et de Développement Partagés (PRDP)

- Autofinancement BRGM : 20%
- Financement LELH : 80% (via l'AERMC)

4

Etat initial – Diagnostic (1)

• Volet Eaux souterraines (BRGM) :

- Nappe des GTI : fonctionnement & évolution
- Identification ressources de substitution potentielles : productivités & qualités
- Potentiel géothermique

• Volet Eaux de surface (LELH) :

- Identification ressources de substitution potentielles : débits & qualités des principaux cours d'eau
- Obligations réglementaires : potentiel hydroélectrique & « zones humides »

5

Etat initial – Diagnostic (2)

• Volet Enjeux socio-économiques (LELH - BRGM) :

- Ressources utilisées & prix de l'eau
- Activités économiques & besoins en eau
- Répartition des consommations et usages

 Questionnaires collectivités compétentes en EP

• Volet Diagnostic (BRGM) :

- Recalage du modèle de gestion de la nappe des GTI
- Définition des déficits et sectorisation des volumes maximum prélevables

6

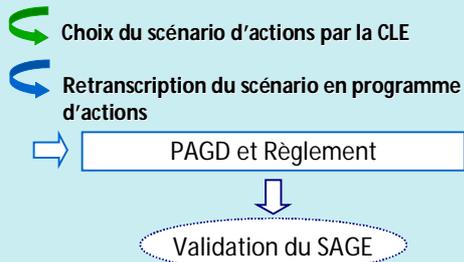
Tendances prévisionnelles & scénarios d'actions

- Définition tendances prévisionnelles (LELH-BRGM) :
 - Evolution AEP (démographie,...)
 - Evolution agriculture (PAC, cultures, élevages,...)
 - Evolution industrie
- ↪ **Consultation acteurs et modélisation tendances**
- Scénarios d'actions (BRGM) :
 - Economie d'eau, substitution, reconquête de la qualité des nappes superficielles,...
 - Evaluation socio-économique et environnementale
- ↪ **Comparaison « Coût - Efficacité »**

7

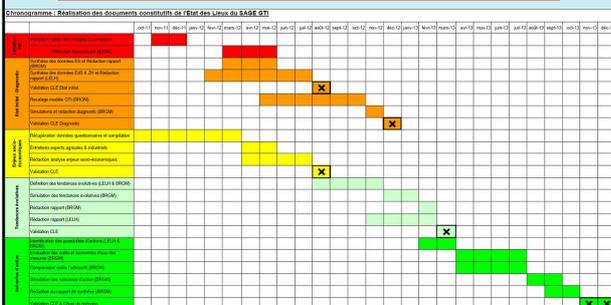
Choix de la stratégie d'action

- Retranscription des résultats des scénarios d'actions en CLE (BRGM)



8

CHRONOGRAMME



→ Fin de « l'Etat des lieux » : fin 2013

9
